

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 18 février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

Présents : AUBERT Sophie, BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, MIR Jean-François, LEROUX Denis, TAHIRI Naziha, VANELLE Jacques, VASSEUR Jacques.

Absents : AMOROS Martine, BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, FABRE Christophe, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu.

Procurations : Néant.

Date de la convocation : 11 février 2016

Monsieur MIR Jean-François a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h.

1-Approbation du compte-rendu du 21 janvier 2016.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant la rédaction du procès-verbal.

Pas de remarque.

Voté à l'unanimité.

2- Approbation de l'ordre du jour.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour, et informe qu'il y aura le rajout de 2 points concernant la nouvelle proposition établie par Digit Bureautique pour le remplacement du copieur de l'école et baisse des loyers, et une information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations.

Voté à l'unanimité.

3-Convention de souscription entre la commune et la Fondation du Patrimoine

« vitrail de l'église Sainte Eulalie »

Madame le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la commune et la Fondation du Patrimoine qui a pour objet de lancer une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer le vitrail de l'église Sainte Eulalie de la commune.

<p style="text-align:center">CONVENTION DE SOUSCRIPTION ENTRE LA COMMUNE ET LA FONDATION DU PATRIMOINE « VITRAIL DE L'EGLISE SAINTE EULALIE »</p>
--

Madame le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la commune et la Fondation du Patrimoine qui a pour objet de lancer une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer le vitrail de l'église Sainte Eulalie de la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention entre la commune et la fondation du patrimoine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à mettre en place et signer la convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer le vitrail de l'église Sainte Eulalie de la commune.

4-Convention de liquidation et répartition de l'actif et du passif du SIVU OPAH sur le canton de Vinça.

Madame le Maire indique que par arrêté du 17 décembre 2012 Madame la Sous-Préfète de Prades, a mis fin à l'exercice des compétences du SIVU OPAH sur le canton de Vinça. Elle indique qu'une convention a été mise en place pour la liquidation du SIVU, répartissant l'état de l'actif et du passif, attribuant ainsi la part excédentaire en fonctionnement du résultat 2015 entre les 19 communes membres, l'attribution pour la commune de Marquixanes est de : 95.67 €

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE LIQUIDATION ET REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SIVU D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LE CANTON DE VINCA</p>

Madame le Maire indique que Madame la sous-préfète de Prades par arrêté du 17 décembre 2012, a mis fin à l'exercice des compétences du SIVU OPAH sur le canton de Vinça.

Une convention a été mise en place pour la liquidation du syndicat intercommunal à vocation unique d'amélioration de l'habitat sur le canton de Vinça répartissant l'état de l'actif et du passif et attribuant ainsi la part excédentaire en fonctionnement du résultat 2015 entre les 19 communes membres.

Attribution pour Marquixanes + 95.67 €

Elle précise que cette somme sera inscrite sur le budget 2016 dès que l'arrêté liquidant et dissolvant définitivement l'EPCI sera signé par les services préfectoraux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE la convention de répartition de l'actif et du passif du SIVU OPAH sur le canton de Vinça.

AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention.

5 - Contributions 2016 auprès du Syndicat de Voirie d'Ille sur Têt.

Madame le Maire indique qu'à la suite de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie, le Conseil Syndical a décidé de fixer les contributions complémentaires des Communes membres pour chaque année.

Pour l'année 2016 le Conseil Syndical a décidé de fixer à la commune de Marquixanes, les contributions suivantes :

Emprunt remboursement du capital 10 387.50 €

Intérêts 1 675.85 €, soit une annuité de 12 063.35 €

Contribution fonctionnement : 5 999.79 €

CONTRIBUTIONS 2016 AUPRES DU SYNDICAT DE VOIRIE D'ILLE SUR TET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie, le Conseil Syndical a décidé de fixer les contributions complémentaires des Communes membres pour chaque année.

Le Conseil Syndical a décidé de fixer pour l'année 2016 à la commune de Marquixanes, les contributions suivantes :

Emprunt remboursement du capital 10 387.50 €, intérêts 1 675.85 €, soit annuité de 12 063.35 €

Contribution fonctionnement : 5 999.79 €

Le montant de ces participations sera inscrit au budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le paiement des dépenses énoncées ci-dessus auprès du Syndicat de Voirie d'Ille sur Têt.

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget 2016.

6-Demande de subvention DETR auprès de l'Etat « mise en conformité pour personne à mobilité réduite »

Madame le Maire informe au Conseil Municipal que pour être en conformité avec la loi de 2005 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public ainsi que les installations ouvertes au public il y a lieu d'aménager l'accès à la salle du Conseil Municipal. Le passage de cet accès reste très difficile pour les personnes en situation d'handicap.

Elle dit qu'il faut également aménager les escaliers dits « de la roque », car ces marches ne sont pas d'égales dimensions, ni aux normes. Ils sont très empruntés, et permettent à la population de rejoindre le haut et bas du village, de plus l'absence d'éclairage ne permet pas aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap de les utiliser.

Madame le Maire informe qu'une prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité a été prorogée de dix-huit mois.

L'estimation des travaux est de 12 638.45 € HT soit 15 166.14 € TTC, et indique qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Madame le Maire indique que les points n° 6 et 11 de l'ordre du jour concernent la mise en conformité pour personne à mobilité réduite.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 AUPRES DE L'ETAT « MISE EN CONFORMITE POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE »

Madame le Maire informe le Conseil municipal que pour être en conformité avec la loi de 2005 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public ainsi que les installations ouvertes au public il y a lieu d'aménager l'accès à la salle du conseil municipal et les escaliers dits « de la roque » conduisant dans le bas du village.

L'estimation des travaux est de 12 638.45 € HT soit 15 166.14 € TTC

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 12 638.45 € soit 15 166.14 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

7-Demande de subvention DETR auprès de l'Etat « création d'un restaurant type bistrot de pays : mise aux normes d'un bâtiment public »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la cessation de l'activité de la Société ANGLAX connu sous le nom commercial l'Epi du Conflent et de sa liquidation judiciaire. Elle rappelle que le Conseil Municipal en date du 4 décembre 2015 a décidé de changer la destination de cette boulangerie, pour créer un restaurant dans l'esprit bistrot de pays. Elle indique que le futur acquéreur M. Miguel est décidé à s'investir pleinement dans ce projet, de plus la création d'emploi est envisagée.

Elle informe que M. Miguel a déjà versé la somme de 5000 € auprès du liquidateur, mais cette somme soldera une partie du passif de la Société ANGLAX.

La commune a un passif de 13 000 €.

Madame le Maire informe que ce bâtiment doit subir des transformations et doit être rénové afin de pouvoir implanter cette nouvelle activité, elle indique que l'estimation des travaux s'élève à 44 706.60 € HT soit 52 448.18 TTC.

Madame le Maire informe à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Madame le Maire indique que les points n° 7 et 12 de l'ordre du jour concernent la création d'un restaurant type bistrot de pays : mise aux normes d'un bâtiment public.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 AUPRES DE L'ETAT « CREATION D'UN RESTAURANT TYPE BISTROT DE PAYS / MISE AUX NORMES D'UN BATIMENT PUBLIC »

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'ancien locataire de la boulangerie ayant cessé son activité, une personne serait intéressée pour la reprise du local pour y exploiter un restaurant type bistrot de pays.

Ce bâtiment communal doit être rénové afin de pouvoir implanter cette nouvelle activité. Madame le maire indique que l'estimation des travaux s'élève à 44 706.60 € HT soit 52 448.18 TTC.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 44 706.60 € soit 52 448.18 TTC.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

8-Demande de subvention DETR auprès de l'Etat « projet Eco Gites : village de vacances pour handicapés mentaux : participation aux réseaux »

Madame le Maire informe au Conseil Municipal que la Société ALTER ET GO a déposé le permis de construire pour le projet de construction d'un village de gîtes pour loisirs et vacances de personnes en situation de handicap mental. Ce permis est en cours d'instruction auprès du service urbanisme.

Madame le Maire dit que la construction du village de gites est prévue sur des terrains appartenant à la commune que l'Association va acquérir, toutes les études et prospections ont été menées. Elle dit qu'il a été convenu que la commune participe au financement des réseaux d'assainissement, sous forme d'un Projet Urbain Partenarial, l'estimation des travaux s'élève à 88 000.00 € HT soit 105 600.00 € TTC.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Madame le Maire indique que les points n° 8, 13 et 16 de l'ordre du jour concernent le projet Eco-Gites : village de vacances pour handicapés mentaux, participation aux réseaux.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 AUPRES DE L'ETAT « PROJET ECO-GITES : VILLAGE DE VACANCES POUR HANDICAPES MENTAUX, PARTICIPATION AUX RESEAUX »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la société ALTER ET GO A déposé le permis de construire pour le projet de construction d'un village de gîtes pour loisirs et vacances de personnes en situation de handicap mental.

Il a été convenu que la commune participe au financement des réseaux d'assainissement, sous forme d'un projet urbain partenarial.

Madame le maire indique que l'estimation des travaux s'élève à 88 000.00 € HT soit 105 600.00 € TTC.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 88 000.00 € soit 105 600.00 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

9-Demande de subvention DETR auprès de l'Etat « réhabilitation du centre ancien : électricité et construction abri containers »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le centre ancien du village doit faire l'objet d'une rénovation générale afin que celui-ci retrouve son cachet d'antan.

Il est proposé la rénovation par étape :

➤ **Refaire l'éclairage public :**

Madame le Maire informe que l'éclairage public est en certains endroits très vétuste, inexistant le long de la Rue dels Clots qui est la voie la plus fréquentée du village et qui mène au centre ancien, il est insuffisant au cœur du site ancien, notamment sur la Place de la République, Place de l'église et les Rues adjacentes.

Il y a lieu de mettre en place de nouvelles installations aux normes basses consommations, ce qui permettra de faire des économies d'énergies importantes pour la commune.

➤ **Construction d'un abri pour cacher les containers à ordures ménagères :**

Madame le Maire informe que les containers appuyés sur les murs de l'église sont à ciel ouvert, les habitants ont en permanence sous les yeux cette vision en discordance avec la beauté du site ancien, cela pose un problème d'hygiène.

L'estimation des travaux s'élève à 17 035.20 € HT soit 20 442.24 € TTC, et indique à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour aider la commune à financer cette opération.

Madame le Maire informe qu'une subvention de 5000 € est attribuée.

Madame le Maire indique que les points n° 9, et 14 de l'ordre du jour concernent la réhabilitation du centre ancien : électricité et construction abri containers.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 AUPRES DE L'ETAT « REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN : ELECTRICITE ET CONSTRUCTION ABRI CONTAINERS »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le centre ancien du village doit faire l'objet d'une rénovation générale afin que celui-ci retrouve son cachet d'antan.

Il est proposé la rénovation par étape. Pour cette année il s'agirait de refaire l'éclairage public et de créer un bâti pour cacher les containers à ordures ménagères.

L'estimation des travaux s'élève à 17 035.20 € HT soit 20 442.24 € TTC